



Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 29 61 11 35
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

KELEIER IRVILHAG



Les nouvelles d'Irvillac

Bulletin communal d'informations



Numéro 261

JANVIER FEVRIER

2026

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !
Facebook : « Mairie d'Irvillac »



Le Maire et les Conseillers Municipaux

vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année,

et vous invitent à la traditionnelle cérémonie qui se tiendra

le vendredi 9 janvier 2026 à 19 heures à la salle Kerlevenez.

Conseil Municipal

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

En début de séance, le Président de l'Association WAR HENTCHOU IRVILLAC, Gilbert CRENN, est intervenu dans le cadre du quart d'heure d'expression libre pour sensibiliser les élus sur les risques d'effondrement de la toiture de la chapelle St. Jean de Locmélar dont l'édifice est très fragilisé par les intempéries. Gilbert CRENN a rappelé l'attachement de l'Association au patrimoine communal et fait part du souhait de voir la commune prendre rapidement une décision en vue

de la préservation de la chapelle. Jean Noël LE GALL lui a indiqué que la municipalité partageait ce souci de préservation et a indiqué qu'une réflexion était engagée pour trouver des solutions compatibles avec les finances de la commune.

Le Maire a ensuite été autorisé par le Conseil Municipal à signer le renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement coopératif de la Politique Educative Locale (P.E.L) sur le territoire du Pays de Daoulas. Valérie LE CANON, Adjointe aux affaires sociales a précisé les enjeux partagés dans le champ de la cohésion sociale ainsi que les actions réalisées dans le cadre de ce partenariat (contrat enfance-jeunesse, soutien à la parentalité, animation à la vie sociale, le handicap, le logement, le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique).

Le Conseil Municipal a également validé la réalisation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau hangar des services techniques. Le Maire a rappelé que la commune est actionnaire de la SPL ENR, créée par la CAPLD, et qu'à ce titre les travaux d'installation sont pris en charge par la SPL qui pourra ensuite revendre à prix modéré l'électricité à la commune. Guy KERDONCUFF, 1^{er} Adjoint, a précisé que le prix de revente prévisionnel a été estimé à 0,136 €/KWh. Il a également souligné à titre indicatif que le prix de l'électricité acheté actuellement par la commune pour desservir ses bâtiments s'élève à 0,26 € /Kwh.

Les élus ont ensuite approuvé les propositions du Maire de pouvoir engager les dépenses d'investissement pour l'année 2026, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à effectuer une demande de subvention au département, dans le cadre du PACTE FINISTERE 2030, pour des travaux de rénovation de voirie de la route de Daoulas, dans le bourg d'Irvillac. Il a précisé que le montant de l'investissement est estimé à 96 000 € HT mais que le Département prendra en charge, hors subvention, une partie des travaux à hauteur de 25 900 €. Le Maire a souligné que le Département a déjà subventionné cette année des travaux de voirie dans le cadre des volets 1 et 2 à hauteur de 90 000 € pour la VC 5 et 20 000 € pour le programme annuel d'entretien des routes.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec les écoles de Musique de Loperhet et de Landerneau a

également été approuvée par les élus.

Valérie LE CANON a ensuite présenté au Conseil un projet de séjour des enfants de l'ALSH d'Irvillac, dans le sud Finistère, au début du mois de juillet pour palier aux difficultés d'accueil dans les ALSH de Loperhet et de L'Hôpital-Camfrout. Valérie LE CANON a précisé que le budget prévisionnel du séjour est estimé à 10 000 € avec une participation de l'ordre de 2000 € pour la commune. Les élus ont approuvé cette participation à l'unanimité.

La séance s'est poursuivie par l'approbation par le conseil de trois délaissés de voirie à des particuliers pour une superficie totale d'environ 45 m², ainsi qu'une cession de terrain au profit de la commune pour une superficie d'environ 32 m².

Dans le cadre des questions diverses, Le Maire a rendu compte au Conseil de plusieurs décisions municipales dont l'attribution à la Société EUROVIA du marché à Bons de commande pour les travaux de voirie pour les années 2026, 2027 et 2028.

Jean Noël LE GALL a également informé le Conseil Municipal qu'un recrutement de cuisinier pour la cantine scolaire était envisagé pour palier au détachement du responsable actuel dans un lycée de Landerneau.

François BRUNET, Adjoint en charge des travaux, a informé les élus que les travaux de construction du nouveau hangar des services techniques étaient en cours d'achèvement.

Le Maire a également informé le Conseil que l'activité de la coopérative agricole EUREDEN, sur Irvillac, a pris fin et que le site est mis en vente.

Yann MONBEL a rappelé les animations qui se sont déroulées sur la commune depuis le mois d'octobre (soirée HALLOWEEN, Marché de Noël, exposition « Florilège de roses »). Il a également rappelé que le Comité des fêtes organise le 14 décembre une animation de Noël pour les enfants de la commune (goûter et jeux de société).

Morgane GODOC, a également informé le Conseil que la section « Ping Pong » nouvellement créée par l'Amicale Laïque, se développe bien et compte actuellement 15 licenciés.

La Maire a rappelé que la traditionnelle cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19H00, salle Kerlévenez.

La séance s'est achevée sur cette dernière information.

Le prochain Conseil Municipal se réunira dans le courant de la première semaine de mois de mars 2026 pour l'examen du Compte financier Unique de la commune pour l'année 2025.

Informations diverses

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026** et vous avez jusqu'au **vendredi 4 février 2026** pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 6 février en mairie.

Comment s'inscrire ?



- En ligne : inscription simple et rapide avec France Connect
- Directement en mairie
- Par courrier en renvoyant le formulaire d'inscription (cerfa 12669*02)
Il suffit de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale en ligne sur le site Service Public

Fibre optique

Difficulté de raccordement à la fibre optique



Lors d'une demande de raccordement à la fibre optique, des difficultés techniques peuvent parfois apparaître. Dans ce cas, **l'opérateur est le seul interlocuteur de l'usager**. Il assure le suivi du dossier et accompagne le client tout au long de la démarche.

Si la difficulté de raccordement ne peut être résolue directement, **l'opérateur doit se rapprocher de THD Bretagne**. Cet organisme centralise et compile l'ensemble des problèmes rencontrés afin de coordonner leur traitement et d'apporter les solutions adaptées.

Cette organisation garantit une gestion plus efficace des situations et une meilleure coordination entre les différents acteurs du réseau.

Vœux du Maire aux Personnel pour l'année 2026

Cette cérémonie s'est déroulée le vendredi 20 décembre en Mairie et a été l'occasion pour le Maire d'évoquer les évènements qui ont marqué la vie du Personnel pendant l'année 2025. Il a notamment rappelé les mouvements de personnel et les titularisations de Mme Hélène MARSOLLE à la comptabilité et de M. Mickaël JULOU au service technique. Il a



également annoncé le recrutement d'un nouveau responsable de cuisine qui prendra ses fonctions à la cantine scolaire le 5 janvier 2026. Jean Noël LE GALL a aussi rappelé les investissements réalisés par la commune pour améliorer les conditions de travail des salariés dont la construction d'un nouveau hangar pour les services techniques. Enfin, il a remercié le personnel pour la qualité de son travail et son engagement au service de la collectivité.



Cérémonie - Commémoration



Le Souvenir Français, chargé de se souvenir, d'entretenir et de transmettre, a rendu hommage à Jean-Marie Le Borgne, soldat mort pour la France le 25 octobre 1918 près de la Lys (Belgique). Sur la tombe familiale d'Irvillac, seule subsistait une plaque brisée. Lors de la cérémonie du 11 novembre, une nouvelle plaque a été posée en présence du maire Jean-Noël Le Gall. Grâce aux recherches d'Yves Gautron, la famille du soldat a été retrouvée et son arrière-petit-neveu, Henri Marc Papavoine, a retracé son parcours. Titulaire de la Croix de guerre étoile de bronze, Jean-Marie Le Borgne est honoré comme « mort au champ d'honneur – 1894-1918 ».



La Commune et l'U.N.C. d'Irvillac ont organisé, le 11 novembre 2025, la cérémonie commémorative de l'Armistice devant le monument aux morts, suivie d'un défilé jusqu'au monument de la Résistance pour le dépôt de gerbe. Après la cérémonie, un vin d'honneur a été offert au bar « le Chat'Pristi ». Les adhérents de l'U.N.C. se sont ensuite retrouvés au restaurant « Le Ty Lannig » pour leur repas annuel.

UNC - Irvillac



L'Assemblée Générale de l'Union Nationale

des Anciens Combattants d'Irvillac se tiendra le vendredi 16 janvier 2026



À 10h00, en Mairie, salle du Conseil Municipal.

A cette occasion il sera procédé au renouvellement du bureau

et au versement de cotisations pour l'année 2026.



Si la collecte est prévue un jour férié, elle sera reportée au vendredi suivant

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 Je	1 Di	1 Di	1 Me	14	1 Ve	1 Lu	1 Me
2 Ve	2 Lu	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di
3 Sa	3 Ma	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu
4 Di	4 Me	4 Me	4 Sa	4 Lu	4 Je	4 Sa	4 Ma
5 Lu	5 Je	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve	5 Di	5 Me
6 Ma	6 Ve	6 Ve	6 Lu	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Je
7 Me	7 Sa	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di	7 Ma	7 Ve
8 Je	8 Di	8 Di	8 Me	8 Ve	8 Lu	8 Me	8 Sa
9 Ve	9 Lu	9 Lu	9 Je	9 Sa	9 Ma	9 Je	9 Di
10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu
11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma
12 Lu	12 Je	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me
13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je
14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Ma <small>Reportée</small>	14 Ve
15 Je	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa
16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di
17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu
18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma
19 Lu	19 Je	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me
20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je
21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve
22 Je	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa
23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di
24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu
25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma
26 Lu	26 Je	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me
27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je
28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve
29 Je		29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa
30 Ve		30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di
31 Sa		31 Ma		31 Di		31 Ve	31 Lu

MERCI DE PRÉSENTER VOS POUBELLES, POIGNÉES TOURNÉES VERS LA ROUTE LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE



POUBELLE DE TRI

- Je dépose en vrac dans mon bac jaune
- Pas d'objets
- Emballages bien vidés (inutile de les laver)



POUBELLE ORDURES MENAGÈRES

- Je dépose mes ordures ménagères dans des sacs fermés et hermétiques



SCANNEZ-MOI POUR RETROUVER LE MEMO TRI

Un doute ? Contactez le service environnement au 02 98 21 34 49 environnement@capld.bzh www.pays-landerneau-douglas.fr

Informations diverses

LANDERNEAU
DAOULAS

Sapin Malin

7>24
Janv.
2026

Pour que votre sapin
continue de briller,
faites le broyer !

Sam. 17/01 Irvillac,
14h>17h, parking
rte du Tréhou,



Gratuit et ouvert à
tous les habitants du
territoire

Déposez votre
sapin dans
l'enclos de votre
commune

Récupérez du
broyat à partir
de la date
prévue dans
votre
commune

Sapins sans
décoration,
pied ou sac

Sam. 17/01 Irvillac,
14h>17h, parking
rte du Tréhou.

Dates et lieux
de broyage sur :
pays-landerneau-daoulas.fr
infos : 02 98 21 34 49
ou biodechets@capid.bzh



ATELIER TAILLE DES ARBRES FRUITIERS



samedi 31 janvier

14H-17H

AU JARDIN PARTAGÉ
ÇA ME BOTTE!
IRVILLAC

GRATUIT ET OUVERT À TOUTS

ANIMÉ PAR LA PÉPINIÈRE GWEZ D'ARGOL
AU JARDIN PARTAGÉ FACE À LA SALLE KERLEVENEZ
PRÉVOIR UN SÉCATEUR
camebotteirvillac@gmail.com



Un camion de
prévention
en santé

OUVERT À TOUTS
ANONYME
SANS RENDEZ-VOUS
GRATUIT



Troubles de la mémoire

Écoute, échanges, conseils, orientations et soutien pour tout public
et aux aidants de la maladie d'Alzheimer...

Vendredi 30 janvier
IRVILLAC

Parking du Tréhou | 10 h - 12 h 30

Clemence, coordinatrice du MarSOINS
06 50 18 55 24
clemence@avosolins.fr

Retrouvez le programme complet sur
lemarsoins.fr

Sensibilisation au BABY SITTING

Samedi 31 janvier – De 9h à 12h30
Atelier sur inscription - à partir de 16 ans

Salle Kejadenn
Logonna-Daoulas



Une Initiative de l'association Log'Ado :

Inscription à assologado@gmail.com ou au 06-77-17-93-07



En partenariat avec la MPT de Landerneau

et la micro-crèche « Dip Ha Doup » de Daoulas



Vivre au Pays
de Daoulas

Informations diverses

LE "ÇA-ME-DIT" DES MÉSANGES

De 10h à 12h

Un espace d'accueil éducatif, gratuit et ouvert à tous, pour les jeunes enfants (âgés de 0 à 3 ans révolus) et leur(s) accompagnant(s)

Janvier

Samedi 17 "Ca-me-dit bien" Temps de rencontre, d'échanges, de partage, de jeu, de découvertes

Samedi 31 Atelier "Eveil&Moi" Thème : Arts-plastiques imaginat., créat., t'êtret

Février

Samedi 7 Atelier "Douce-heure" Eveil sensoriel et massages parents-enfants (de 0 à 18 mois)

Samedi 28 "Ca-me-dit bien" Temps de rencontre, d'échanges, de partage, de jeu, de découvertes

Mars

Samedi 14 Atelier "Effet-père" Une formule juste pour les papas, papys etc... les papotissiers

Samedi 28 Atelier "Eveil&Moi" Thème : Expression corporelle (des sensations de la petite enfance) Animé par Lucie Faurelle, chorégraphe

Inscriptions lesmesanges.eaje@gmail.com / 02.98.07.14.06
12 rue de kéréol 29460 Dirinon

BREIZHGO en Finistère

À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025,
MES ABONNEMENTS ET TITRES BREIZHGO*
SONT SUR MA CARTE KORRIGO !

Les cartes abonnement « papier » ne seront bientôt plus acceptées

Korrigo
*Hors abonnement scolaire

BREIZHGO
Le réseau de transport public 100% Bretagne

Domaines & Musées départementaux FINISTÈRE • PENN-AR-BED

NOËL À TRÉVAREZ
DU 22 NOVEMBRE 2025 AU 11 JANVIER 2026
DOMAINE DE TRÉVAREZ

SUR RÉSERVATION

Lages comme des images

SPECTACULAIRES ALLUMEURS D'IMAGES

www.cdp29.fr

HORAIRES 2026

Bougez en minibus de 12 à 92 ans et plus !

RIBIN'AD
TRANSPORT À LA DEMANDE

pour vous rendre à Landerneau ou Daoulas selon votre commune de départ

Le Transports Pour une mobilité durable et inclusive

LE LANDERNEAU DAOULAS ENCORE PLUS À L'OUEST !

02 98 83 73 83
pays-landerneau-daoulas.fr

Bulletin Communal



Directeur de la publication : Mr le Maire,

jean.noel.le-gall@irvillac.fr

Rédaction et information :

Margaret Hautefort Laurans,
info@irvillac.fr / bulletin@irvillac.fr

Site : www.irvillac.fr

Blog: http://irvillac.over-blog.com



Services de Garde

urgences

SAMU 15



Appelez le 112 pour toute urgence.
Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

* Week-end, jour férié, nuit :

- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.**



* Taxi Morizur-Salaün Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83

* Cabinets Infirmiers :

- SALVÉ Anne / EUSTACE Annie
7, bis route de Daoulas - 06 30 39 13 80 / 02 98 25 98 23
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne
5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18 / 06 63 74 14 57



DEFIBRILLATEURS

Secrétariat ouvert au Public : Tél : 02. 29. 61. 11. 35

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 17h00

Mercredi-Jeudi-Samedi (le premier du mois) : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :

Du Lundi au Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire

Permanence sur RDV

KERDONCUFF Guy : 1er Adjoint au Maire

Urbanisme, Patrimoine et Culture

Permanence le Mardi de 10h à 12h - guy.kerdoncuff@irvillac.fr

LECANON Valérie : 2ème Adjoint au Maire

Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfances

Permanence le Lundi de 10h à 12h - valerie.lecanon@irvillac.fr

BRUNET François : 3ème Adjoint au Maire

Voirie et bâtiments communaux

Permanence le Samedi de 10h à 12h - francois.brunet@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 4ème Adjoint au Maire

Environnement, et Cadre de vie

Permanence le Samedi de 10h à 12h - yvonne.le-cann@irvillac.fr

Conseillers délégués :

KERVERN Laurence : Vie sociale/affaires scolaires et Petites enfances

GOASGUEN Marie-Catherine : Environnement et Cadre de vie

MONBEL Yann : Animation et vie associative

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES :



Demandées :

LE BOT Jean François, 18, Coatnant : Ravalement façade habitation

KERDONCUFF Annick, 2, route du Tréhou : Création d'un mur de clôture

KERDONCUFF Claude, 2, changement d'une porte de garage sur Hangar

Accordées :

LA CENTRALE DE L'ENERGIE, 1, Mesmerc'hou : Panneau photovoltaïque

LE MEUR Cédric, 6, cité Pen Ar Dorguen : Rénovation habitation

DE LA VILLE MONTABAZON Guilhem, 5, rue de la Vierge : changement des huisseries

VAILONG Marc, 1, résidence Park Nevez : 1, résidence Park Nevez

DEROCHE Benjamin, 7, route de Daoulas : Pose d'une piscine

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Demandé :

KERDONCUFF Claude, 2, route du Tréhou : Maison d'habitation

Accordé :

VIGOUROUX Luc, 3, chem. de Poul Ar Goquet : Garage et Avant

PERMIS D'AMENAGER :

Demandé :

Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau/Daoulas

Représentée par : Patrick LECLERC, Parc de la Garenne, Reun Ar Moal

Etat Civil

Naissance :

12/12 : Callie FWELLO MBWAKONGO, 7, allée des Potagers

Décès :

22/11 : Jean claude GUILCHER, 20, cité Pen Ar Dorguen

05/12 : Jacqueline LAZARD veuve LECHARME, 5, rue Jean Marie Kerdoncuff

13/12 : Jeanne MORVAN veuve KEROMNES, 3, Lavadur

Pour joindre l'Agence Postale :

09 71 33 83 89



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc



RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.